

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DDEEES 1028 G Subvention et convention avec l'Atelier, Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (CRRESS) (10e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande de l'autoriser à signer une convention avec l'Atelier, Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (CRRESS) (10e), et à verser une subvention de 40.000 euros ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisée à signer une convention avec l'Atelier, Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (CRRESS), domicilié 8-10 impasse Boutron 75010 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant global de 40.000 euros est attribuée à l'Atelier, association Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (CRRESS) (SIMPA 41641, dossier 2014_06280).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée pour 40.000 euros au chapitre 65, rubrique 911, nature 6574, DF55009, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2014.